



Communauté de Communes de
Ventadour

Multi-Accueil

Relais d'Accueil Petite Enfance

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Accueils de Loisirs

Egletons

Darnets

Marcillac-la-Croisille

Lapleau

Montaignac-Saint-Hippolyte

Espace Jeunes

Point Information Jeunesse

Point public multimédia

PROJET EDUCATIF

2015/2018



Communauté de Communes de Ventadour
Carrefour de l'Épinette – 19 550 Lapleau
05 55 27 69 26 – www.cc-ventadour.fr

SOMMAIRE

1. Présentation de la Communauté de Communes de Ventadour	2
2. L'élaboration du projet éducatif.	3
3. Indicateurs démographiques (Source : Insee, RP2011, I maje 2013).	5
4. Données socio-économiques (Source : Insee, RP2011).....	6
5. Priorités, engagements et choix politiques de l'organisateur du service .	8
<i>1. Accroître l'attractivité de notre territoire.</i>	<i>8</i>
<i>1.1. Au près des familles.</i>	<i>8</i>
<i>1.2. Au près des acteurs économiques.</i>	<i>9</i>
<i>2. Offrir des services de qualité à l'échelle de notre territoire.</i>	<i>10</i>
<i>2.1. Mettre à disposition des locaux adaptés.</i>	<i>10</i>
<i>2.2. Renforcer les compétences du personnel.</i>	<i>11</i>
<i>2.3. Proposer des projets diversifiés.</i>	<i>11</i>
<i>3. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.</i>	<i>12</i>
<i>3.1. Favoriser le vivre ensemble.</i>	<i>12</i>
<i>3.2. Préparer le Citoyen de demain.</i>	<i>12</i>
6. Les modalités de mise en œuvre.	14
7. L'évaluation.....	17

1. Présentation de la Communauté de Communes de Ventadour.

1.1. Son histoire, son territoire et ses actions.

En 1987, une dizaine de communes se sont regroupées pour fonder une association intercommunale de développement local nommée Doustre-Luzège-Ventadour (DLV). De cette expérience associative est née une Communauté de Communes aujourd'hui appelée Communauté de Communes de Ventadour.

La Communauté de Communes de Ventadour est un EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui regroupe 17 Communes, un peu plus de 10 800 habitants et dont le siège est situé à Lapeau. La Communauté de Communes intervient dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par les Communes membres notamment : développement économique, **action sociale (enfance-jeunesse)**, habitat, rivières, assainissement non collectif, tourisme, culture (Site de Ventadour, Ouvrage Théâtral Permanent, Pays d'Art et d'Histoire...) Contrat de Cohésion Territoriale.

Le territoire communautaire structuré le long d'un axe Egletons, Lapeau, Marcillac la Croisille constitue les 3 bourgs centres. La ville d'Egletons, accessible depuis l'autoroute A89, constitue le principal pôle commercial et économique de la Communauté de Communes. Egletons est surtout réputé pour son pôle national de formation en travaux publics et génie civil.

1.2. L'instance dirigeante : les Elus communautaires.

Les élus Communautaires sont aussi des élus municipaux désignés ou élus selon les cas en nombre variable en fonction du poids démographique de la Commune. Ensemble, ils représentent les habitants du territoire au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire est une assemblée délibérante composée de 34 élus titulaires qui fonctionne selon des prérogatives semblables à celles d'un conseil municipal.

Du Conseil Communautaire est issu le bureau communautaire composé du Président et de 6 Vice-Présidents. Le bureau est l'organe exécutif. Il dirige la Communauté de Communes dans le cadre des budgets votés et des décisions adoptées en Conseil Communautaire.

Composition du bureau (conseil communautaire de décembre 2014) :

- ✓ **Président : Francis DUBOIS**
- ✓ **1er Vice-président : Jean-Louis BACHELLERIE** – Politiques territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de Cohérence Territoriale, PNR) et Communication
- ✓ **2ème Vice-président : Jean-Marie TAGUET** – Tourisme, Culture, Sport et Vie Associative
- ✓ **3ème Vice-président : Jean-Claude BESSEAU** – Finances et Développement économique
- ✓ **4ème Vice-président : Jean-Noël LANOIR** – Travaux, Urbanisme et Environnement
- ✓ **5ème Vice Président : Jean-François GONCALVES** – Enfance, Jeunesse et Affaires Sociales
- ✓ **6ème Vice Présidente : Denise PEYRAT** – Ressources humaines

Pour préparer les différents dossiers, des commissions thématiques sont constituées et présidées par le Président ou les Vice-Présidents : Commission d'Appel d'Offres, Commission des Finances, Commission Politique Territoriale et Communication, Commission Accueil et Développement économique, Commission Enfance jeunesse et affaires sociales, Commission des Travaux, de l'urbanisme et de l'environnement, Commission des Ressources Humaines, Commission Culture, Sport et Vie associative.

2. L'élaboration du projet éducatif.

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les structures qu'il organise.

Afin de travailler sur l'écriture du projet éducatif, la commission des affaires sociales a créé un groupe de travail constitué d'élus communautaires et de responsables administratifs :

2.1. Groupe de travail.

Ce projet éducatif est le fruit du travail d'un groupe de pilotage dont les membres étaient :

- Mme **Marie-Claude AVELINO** (élu(e) communautaire)
- Mr **Jean-Claude BESSEAU** (Vice-président en charge des finances et de l'économie)
- Mme **Annie CARRARA** (élu(e) communautaire)
- Mr **Francis DUBOIS** (Président de la Communauté de Communes de Ventadour)
- Mr **Jean-François GONCALVES** (Vice-président en charge du service enfance jeunesse)
- Mr **Jean-François LAFON** (élu communautaire)
- Mme **Denise PEYRAT** (Vice-présidente en charge des ressources humaines)
- Mme **Liliane VILLALBA** (élu(e) communautaire)
- Mr **Fernand ZANETTI** (élu communautaire)
- Mme **Carryl EVERITT** (Coordinatrice du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de Ventadour)
- Mr **Eric ZIOLO** (Directeur des services de la Communauté de Communes de Ventadour)

2.2. Calendrier de travail et échéancier.

Afin de mener à bien l'écriture du projet éducatif, un calendrier d'actions a été mis en place de Mars à Septembre 2015 :

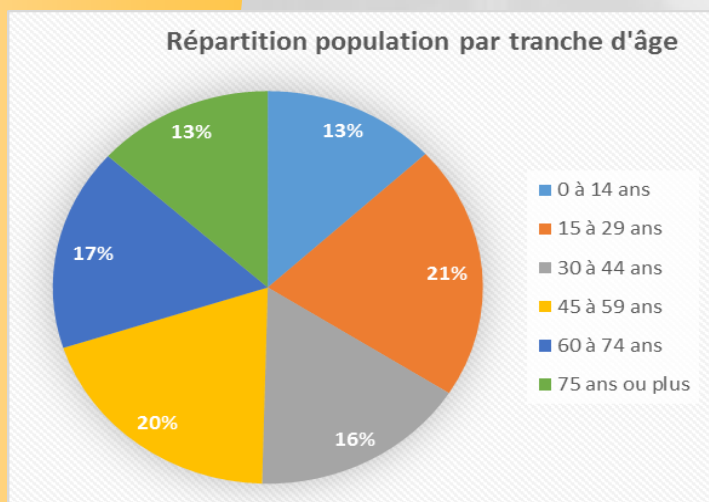
- ✓ Réalisation d'une enquête auprès des familles
- ✓ Réunions de travail de la commission des affaires sociales
- ✓ Réalisation d'un diagnostic de notre territoire
- ✓ Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires
- ✓ Restitution de l'ensemble de ce travail aux membres du bureau puis au conseil communautaire en septembre 2015.

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les points forts et points faibles de nos structures avec :

- ✓ Les caractéristiques de notre territoire et son public
- ✓ Les ressources existantes
- ✓ Les besoins et attentes des familles et enfants, du personnel de la collectivité et des élus.

3. Indicateurs démographiques.

3.1. Recensement de la population (source : Insee 2013):



La Communauté de Communes compte 10 884 habitants selon le recensement de 2013. Une population en augmentation de 11,3% entre 2006 et 2013.

Le nombre de naissances se stabilise autour de 80 enfants par an sur la communauté de communes.

1/3 de la population à moins de 30 ans (34%).

3.2. Répartition de la population de moins de 18 ans sur notre territoire (données Insee 2011)

La proportion des enfants et jeunes par rapport à la population totale est de 16,2%, inférieure à celles observées sur le département (18%) et la région (18,3%). Si l'on compare ces chiffres par rapport à ceux de 2006, on remarque une diminution sur la tranche de moins de 5 ans et plus de 12 ans (respectivement 251 et 688 en 2006), compensée par une légère augmentation des 3-5 ans et 6-11 ans (respectivement 251 et 482 en 2006).

Nombre d'enfants par d'âge	CC de Ventadour
Enfants de moins de 3 ans	237
Enfants de 3 à 5 ans	282
Enfants de 6 à 11 ans	460
Enfants de 12 à 17 ans	640
TOTAL	1619

Suivant les bases de données Caf et Msa, sont décomptés pour 2013 :

- 439 enfants d'allocataires Caf et 40 enfants Msa de 0 à 5 ans soit au total 479 enfants
- 501 enfants d'allocataires Caf et 36 enfants Msa soit un total de 537 enfants
- 414 enfants d'allocataires Caf et 35 enfants Msa soit au total 449 enfants

Soit un total de 1465 enfants et jeunes de moins de 17 ans.

3.3. Structure familiale (Insee RP2011):

Ménages selon leur composition	Population des ménages 2011	%
Ensemble	9 119	100
Ménages d'une personne	1 714	34,5
<i>Hommes seuls</i>	748	16,7
<i>Femmes seules</i>	965	21,5
Autres ménages sans familles	7128	59,2
Un couple sans enfants	2 869	31,4
Un couple avec enfant(s)	3419	20,5
Une famille monoparentale	839	7,4

La composition des ménages est relativement stable, on note toutefois une augmentation sensible des familles monoparentales et notamment des femmes seules.

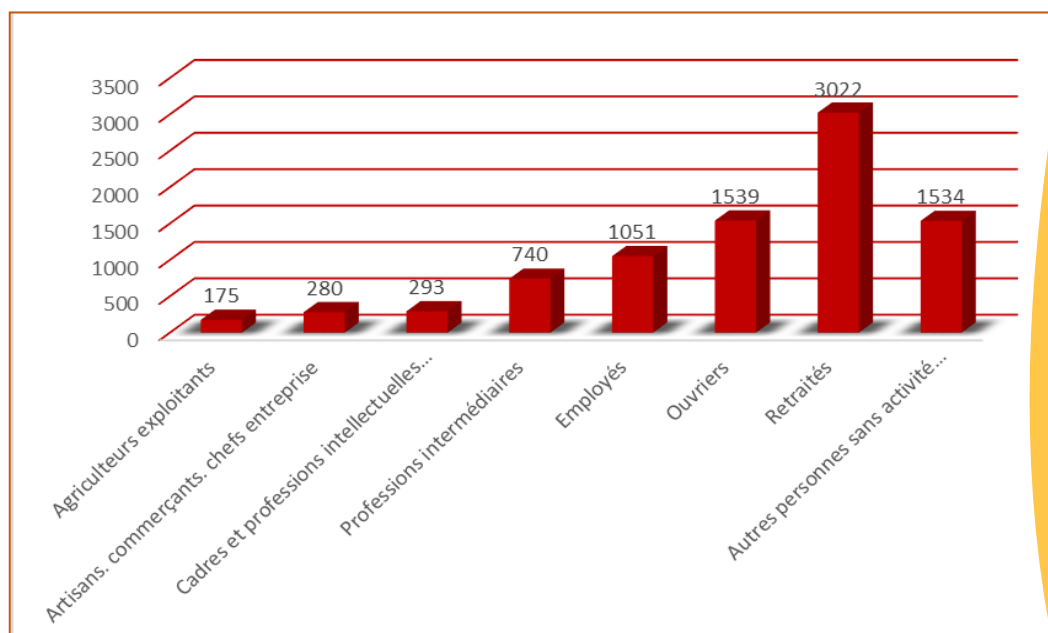
4. Données socio-économiques (Source : Insee, RP2011).

4.1. Activité et Emploi de la population de plus de 15 ans.

Selon les sources Insee RP2011, la population de 15 à 64 ans s'élève à 6 380 personnes. Parmi celles-ci, on recense 4 324 personnes actives dont 3 783 actifs ayant un emploi.

Le taux de chômage au sens du recensement s'élève à 12,5% (13,4% pour les hommes et 11,3% pour les femmes), soit 541 personnes concernées. La part des femmes parmi les chômeurs est de 38,4%.

Population de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle :



4.2. Nombre d'entreprises par secteur d'activité

(Source : Insee au 1er Janvier 2013)

Entreprises	Nombre	%
Ensemble	440	100
Industrie	52	11,8
Construction	73	16,6
Commerce, transport, services divers	253	57,5
<i>Dont commerce et réparation automobile</i>	88	20
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	62	14,1

49 créations d'entreprises en 2013, au même niveau qu'en 2012 dont 32 en entreprises individuelles. La plus forte proportion concerne le secteur du commerce/transports/services divers avec 32 entreprises représentant 65,3% du nombre total.

4.3. Chiffres clés des revenus des ménages en 2011 (source : Insee, DGFIP 2011, Imaje2014).

Impôts sur le revenu des foyers fiscaux (2011)	CC de Ventadour
Ensemble des foyers fiscaux	5 346
Revenu net déclaré (K Euros)	109 431
Revenu net déclaré moyen (Euros)	20 470
Impôts moyens (Euros)	807
Foyers fiscaux imposables	2 753
<i>Proportion en %</i>	51,5
Revenu net déclaré (K Euros)	82 899
Revenu net déclaré moyen (Euros)	30 112
Foyers fiscaux non imposables	2 593
<i>Proportion en %</i>	48,5
Revenu net déclaré (K Euros)	26 532
Revenu net déclaré moyen (Euros)	10 232

Données Imaje 2014 :

- ✓ Sur les 232 familles avec enfants de moins de 3 ans recensées sur la Communauté de Communes de Ventadour, 77 d'entre elles, soit 33.2% ont un revenu inférieur au SMIC (27,6% en Corrèze).
- ✓ En 2014, on décompte 169 bénéficiaires du RSA qui représentent 12% des allocataires Caf.
- ✓ Le revenu moyen des ménages par foyer est de 19 681 € (inférieur au seuil national (21 197 €).
- ✓ Le potentiel financier par habitant est de 873,25 € (inférieur au seuil national (977,99 €).

5. Priorités, engagements et choix politiques de l'organisateur du service.

Les élus communautaires souhaitent répondre aux attentes des familles et poursuivre leur mission en faveur d'une action éducative pertinente et accessible aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Elle sera conforme à l'article 10 des statuts de la collectivité qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par des opérations d'intérêt communautaire d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Notre projet prendra en compte des valeurs prioritaires :

- ✓ Le **respect de soi et de l'autre** ;
- ✓ Le **respect du cadre de vie** ;
- ✓ Le **respect de son Environnement** ;

C'est pourquoi toutes nos structures doivent élaborer leurs projets pédagogiques en fonction des objectifs éducatifs définis ci-après.

1. Accroître l'attractivité de notre territoire.

1.1. Au près des familles.

1.1.1. Permettre aux familles de notre territoire de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Nous souhaitons favoriser les **services de proximité** afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale tout en renforçant l'activité économique locale.

L'enjeu est **d'assurer l'égalité du citoyen face aux services publics** sur notre territoire rural. Nous souhaitons que les familles vivent en adéquation avec leur territoire.

1.1.2. Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles et des enfants.

La collectivité prend en compte la situation socio-économique des habitants du territoire afin de pouvoir proposer des services adaptés.

Les structures du service enfance jeunesse sont implantées en fonction des **attentes et besoins des familles** : Egletons, Marcillac, Darnets, Lapeau.

Les études montrent des besoins en terme de création de nouveaux services. A partir de septembre 2015, la collectivité ouvrira à Egletons un lieu d'accueil enfants parents pour les 0/6 ans mais a également pour projet de construire un nouvel accueil de loisirs sur la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte.

Les élus veillent également à prendre en compte le contexte socio-économique en proposant par exemple des tarifs accessibles et des solutions aux problèmes liés aux horaires atypiques.

1.1.3. Accompagner l'enfant de la naissance à l'âge adulte.

Les structures du service enfance jeunesse ont vocation d'**accompagner l'enfant de la naissance jusqu'à l'âge adulte**. A ce titre, ces dernières assurent un **rôle éducatif complémentaire** à l'école et à la famille.

L'accueil de tous les enfants du territoire, dès leur plus jeune âge et jusqu'à l'adolescence, constitue une priorité du service. Il s'agira de proposer un **accompagnement adapté** à l'âge des enfants assuré par un **personnel qualifié** et à **l'écoute**.

La collectivité met tout en œuvre pour pouvoir accueillir les enfants en situation de handicap.

La transition d'une structure à l'autre (du multi-accueil à un accueil de loisirs et d'un accueil de loisirs à l'espace jeunes intercommunal) sera facilitée par la mise en place de **passerelles inter-structures**.

L'enjeu est de proposer un service adapté à l'ensemble des enfants du territoire, mais également de participer, de façon complémentaire, à leur **éducation**.

1.2. Auprès des acteurs économiques.

1.2.1. Contribue au développement de notre territoire.

Il est essentiel de pouvoir répondre aux modes de vie actuels des familles par l'organisation sur le territoire de moyens d'accueil susceptibles d'apporter un **confort de vie** voire de compenser un déséquilibre social : manque de disponibilité des parents, stress quotidien, fatigue des enfants (aller/retour fréquents entre l'école, les activités, l'accueil de loisirs) sans négliger l'augmentation des coûts de transport pour les familles ou la collectivité (transport collectif).

La mise en place de **services d'accueil de proximité** dans les bourgs, contribue à apporter une solution à ces inconvénients en mettant à disposition immédiate des familles et près de leur foyer, des services accessibles et un personnel qualifié, à leur écoute.

Au-delà, ces services de proximité contribuent à maintenir la vie dans les campagnes en stimulant le **tissu social, associatif et partenarial local**.

Enfin sur un territoire, la proposition de telles structures d'accueil pour les enfants joue directement et irrémédiablement sur **son attractivité** : une politique de maintien des familles ou d'accueil de nouveaux arrivants viable et efficace avec des services d'accueil performants.



1.2.2. Répondre aux attentes des acteurs économiques.

Il en est de même par rapport aux entreprises. En proposant aux familles une offre de services d'accueil performante, le territoire communautaire pose les bases d'un **partenariat enrichissant avec les entreprises.**

En effet, dans l'intérêt de tous, un relationnel constructif peut s'instaurer avec leur comité d'entreprise et déboucher sur des initiatives sollicitées par les familles et les acteurs économiques. C'est le cas par exemple avec la mise en place de solutions aux problèmes liés aux horaires atypiques.

1.2.3. Contribuer au maintien de l'activité locale.

Il faut souligner ici, **l'action dynamisante** du fonctionnement des structures du service enfance jeunesse sur le commerce et les services locaux dont ils sont clients. Ceci, sans porter préjudice aux enfants qui bénéficient de services entièrement tournés vers leur plein épanouissement.

A ce stade, il apparaît clairement que les services d'accueil pour enfants sont au cœur de la vie des communes rurales, un **maillon essentiel**. Leurs présences en centre bourg permet :

- ✓ de faire la jonction entre les atouts de la vie à la campagne : qualité de vie, relations sociales, proximité avec la nature, sécurité...
- ✓ et les impératifs de la vie moderne : grande accessibilité des services publics pour coller aux rythmes de vie des parents, proposition de moyens de « *garde douce* » avec des prises en charge de qualité de l'enfant permettant d'aménager des temps d'écoute, de partage et d'enrichissement appréciables.

2. Offrir des services de qualité à l'échelle de notre territoire.

2.1. Mettre à disposition des locaux adaptés.

La mise en place d'un service de qualité suppose que les locaux dédiés aux activités tiennent compte des **besoins spécifiques des enfants**, quelle que soit leur tranche d'âge. Il s'agit également de répartir les structures sur l'ensemble du territoire, dans le but d'en favoriser l'accessibilité.

Selon le type d'accueil et l'âge des enfants, les locaux doivent être adaptés aux besoins des enfants. C'est pourquoi la collectivité veille à maintenir les lieux d'accueil dans les **meilleures conditions** possibles. Elle effectue des investissements chaque année afin d'avoir des locaux adaptés et agréables tout en respectant les normes et la réglementation imposées par les instances autorisant l'ouverture des locaux d'accueil des jeunes enfants et des enfants (Conseil départemental, DDCSPP, DSV...).

2.2. Renforcer les compétences du personnel.

Dans le but de contribuer à **l'épanouissement des enfants**, la collectivité souhaite proposer des projets pertinents grâce à la **professionnalisation des agents**. Un plan de formation du personnel continuera à être mis en œuvre afin de pouvoir faire évoluer les agents et leur faire acquérir de **nouveaux savoirs** pour les mettre en œuvre dans les structures.

2.3. Proposer des projets diversifiés.

Des **activités et projets variés** continueront à être proposés, dans le cadre des besoins et attentes des enfants et en fonction des **compétences** des agents. Afin que les enfants puissent apprécier les richesses de leur patrimoine, des activités culturelles, sportives, des temps de **découverte du patrimoine** et de **l'environnement** seront toujours proposées.

Le développement d'un tissu partenarial avec les associations locales sera soutenu.



3. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.

3.1. Favoriser le vivre ensemble.

Les structures du service enfance jeunesse constituent des **lieux collectifs**. Il s'agira donc de faire du multi-accueil, du Relais d'Accueil Petite Enfance, du Lieu Accueil Enfants/Parents, des Accueils de Loisirs ainsi que de l'Espace Jeunes Intercommunal des **espaces de partage et d'échanges** dans l'objectif de favoriser le développement de **solidarités**.

Pour que ce **vivre-ensemble** puisse exister, nous pensons que chaque personne accueillie (enfants, jeunes, parents, agents...) doit avoir la possibilité **d'être acteur** de son passage dans une de nos structures. Nos méthodes de travail, notre pédagogie doivent permettre de rendre chaque individu acteur.

Pour **être acteur**, c'est-à-dire apporter sa **contribution au groupe**, à la collectivité, il faut apprendre à connaître :

- ✓ l'autre dans ses particularités et ses différences ;
- ✓ le groupe, son fonctionnement, les règles qui le régissent ;
- ✓ l'environnement, le milieu naturel, le patrimoine.

3.2. Préparer le Citoyen de demain.

3.2.1. Favoriser la connaissance de son environnement de vie.

Il nous semble indispensable que le public accueilli ainsi que les personnes qui travaillent dans nos services prennent en compte le **milieu naturel** dans lequel nous évoluons. Il s'agit d'un enjeu fondamental d'aujourd'hui et de demain.

Les projets de fonctionnement ainsi que les projets pédagogiques doivent favoriser **la connaissance de son environnement**. L'enjeu est de **sensibiliser** et de **développer la curiosité** des jeunes générations au travers des différents temps de la vie quotidienne (activités, repas, siestes...).

Il est important de travailler avec **l'ensemble des acteurs du territoire** (entreprises, associations, fédérations...) afin de contribuer ensemble à la connaissance de notre territoire.

3.2.2. Impulser la prise d'autonomie et de responsabilité.

Prendre son autonomie, c'est s'éloigner de la dépendance vis-à-vis d'autrui tant au niveau physique et matériel que sur un plan intellectuel et moral. Peu à peu, l'individu va donc développer sa capacité à accomplir tous les **actes de la vie quotidienne** et à **faire ses propres choix**. Le service enfance jeunesse privilégie la vie en collectivité car elle favorise **l'acquisition de l'autonomie** par le partage de moments où chacun peut apprendre de l'autre. Ainsi cette acquisition progressive permettra à l'individu **de prendre sa place dans le collectif** et **d'être acteur**.

Les structures devront rendre **l'individu responsable** dans tous les actes de la vie sociale mais aussi des actions qu'il met en place et dont il rend compte.

Rendre **les enfants acteurs** de leurs loisirs, **les impliquer** dans une **dynamique de projet** dans le respect des besoins et capacité des tranches d'âges.

3.2.3. Offrir des temps de vacances et de loisirs aux enfants du territoire.

Donner la possibilité aux enfants et aux jeunes de fréquenter nos structures, c'est :

- ✓ leur offrir la possibilité de **s'épanouir**, de tout simplement **s'amuser**, de **partager** des temps et des activités avec des copains, de **s'émanciper**, de **s'ouvrir**, de **pratiquer la citoyenneté**,
- ✓ leur offrir la possibilité de découvrir un **environnement nouveau**, l'autre,... vivre une **expérience de vie collective** enrichissante,
- ✓ préparer le **citoyen de demain** : autonome, responsable, mobile,... futur vacancier.

Les temps en dehors de la famille et de l'école sont des temps importants pour le **développement personnel**. Les activités exercées sur les temps de loisirs et de vacances enrichissent la personnalité au **plan social, culturel, éducatif**.

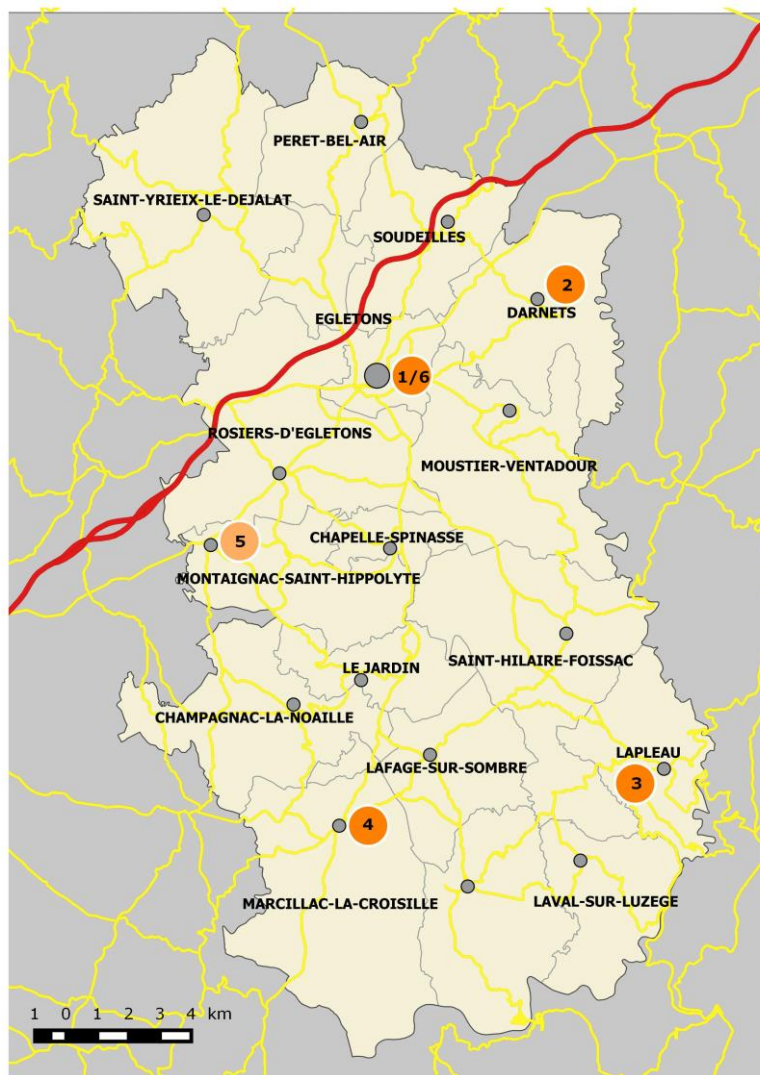
Les vacances constituent un temps privilégié pour la **découverte**, la **rencontre** et l'**accès à la culture**. L'enfant a besoin de la confrontation avec d'autres pour construire sa personnalité, comprendre le monde et se préparer ainsi à devenir un adulte actif et autonome. A côté des vacances familiales, les structures du service enfance jeunesse ainsi que les séjours vacances sur le territoire et hors territoire sont des temps et des espaces porteurs de **citoyenneté, de respect de l'autre, de lutte contre les exclusions**. Ils sont sources **d'éducation, de plaisir, de découverte et de lien social**.



6. Les modalités de mise en œuvre.

6.1. Les moyens matériels et humains.

6.1.1. Les locaux et le matériel.



Maison de l'enfant :

1

- Multi-Accueil
- Relais d'Accueil Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Accueil de Loisirs

Accueil de Loisirs de Darnets

2

Accueil de Loisirs de Lapleau

3

Accueil de Loisirs de Marcillac la Croisille

4

Projet accueil de Loisirs de Montagnac Saint Hippolyte

5

Espace Jeunes intercommunal :

6

- Accueil de Loisirs
- Point Information Jeunesse
- Point Public Multimédia

La Communauté de Communes de Ventadour est propriétaire de plusieurs locaux :

- ✓ La maison de l'enfant à Egletons, d'une superficie de 900m² accueillant le multi-accueil, le RAPE et l'accueil de loisirs d'Egletons,
- ✓ L'espace Jeunes intercommunal à Egletons d'une superficie de 100m².

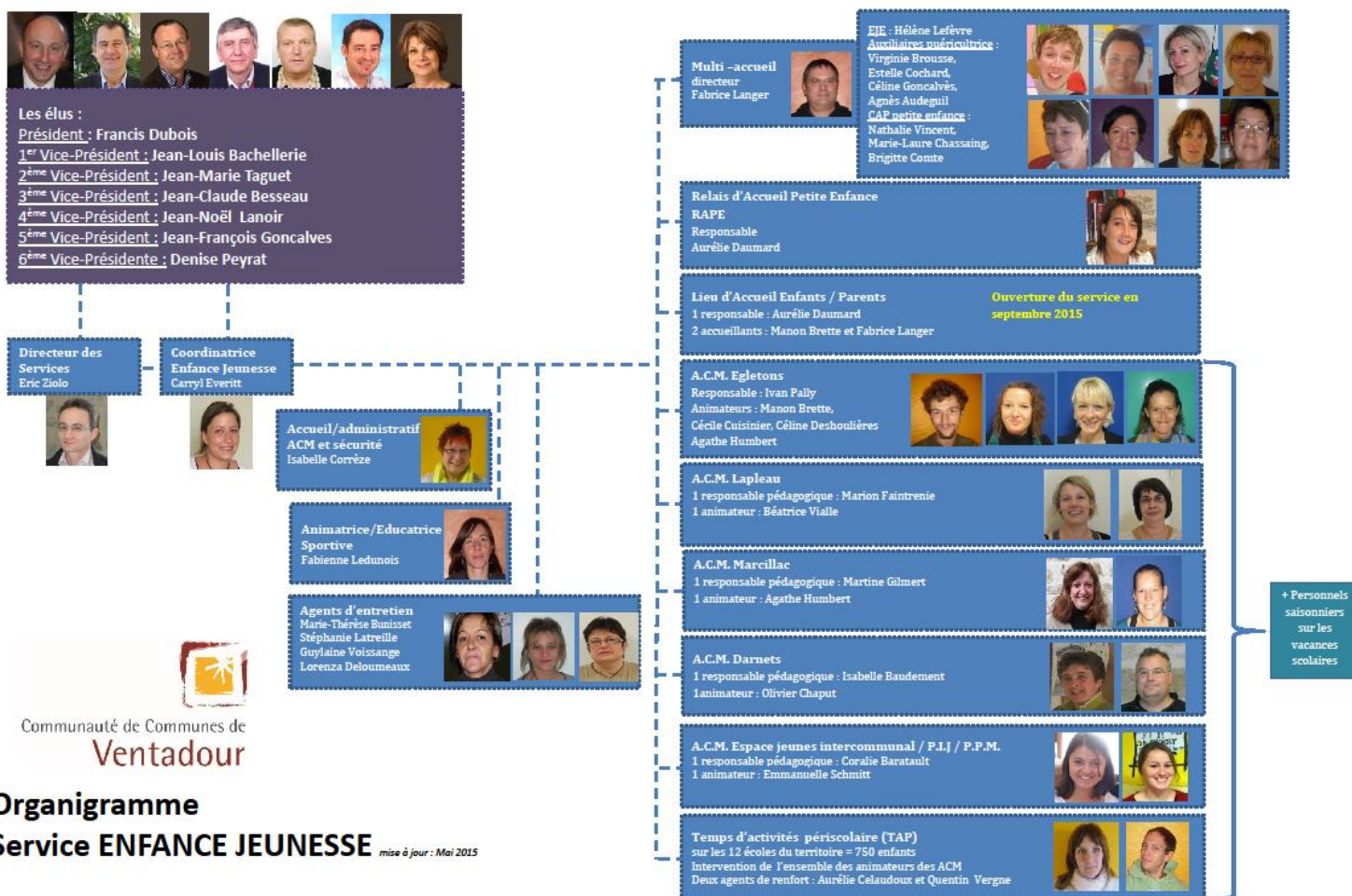
Dans le but de couvrir l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes a conventionné avec des Communes des mises à disposition de locaux.

Nous possédons des baux emphytéotiques pour l'accueil de Loisirs de Lapeau et le projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs de Darnets.

6.1.2. Les moyens humains.

Pas moins de 28 agents sont employés pour le bon fonctionnement du service enfance jeunesse,

L'organisation du service et la suivante :



6.2. Les moyens financiers.

6.2.1. *Le budget du service enfance jeunesse*

Dotée d'une personnalité morale et financière, la Communauté de Communes de Ventadour élabore et gère son propre budget. On dit qu'elle est un EPCI à fiscalité propre. La gestion de ses finances suit les mêmes modalités que les communes. La Trésorerie de Lapeau est chargée d'en assurer l'application.

La Communauté dispose de plusieurs budgets : le budget principal qui regroupe la quasi-totalité des actions communautaires, et trois budgets annexes : SPANC, OTP et Bois Duval.

Chacun d'eux est composé :

- ✓ D'une section d'investissement : ensemble des travaux, des équipements et des achats dont la durée de vie s'étale sur plusieurs années,
- ✓ D'une section de fonctionnement : activité quotidienne de la collectivité (traitements, fluides, fournitures...).

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2015 une enveloppe de 1 290 000 euros dont 70% alloués aux frais du personnel et 30% affectés aux dépenses de fonctionnement (locations, prestations, alimentation...)

Afin de pouvoir maîtriser au mieux les dépenses, chaque structure possède son propre budget afin de pouvoir en assurer le suivi. L'enveloppe financière est établie en début année au moment du vote du budget de la Communauté de Communes.

Une régie de dépenses existe pour chaque structure. Chaque responsable sera régisseur mandataire de façon à pouvoir assurer les dépenses nécessaires notamment lors des sorties extérieures.

6.2.2. *Les ressources financières*

Les 4 principales ressources financières sont les suivantes :

- ✓ Les Recettes fiscales.

Pour le financement de ses activités et projets, la Communauté de Communes a opté pour le régime de la Taxe Professionnelle Unique devenue Contribution Economique Territoriale (CET) depuis la réforme de la fiscalité en 2010.

La CET est composée d'une Contribution Foncière Entreprise (CFE) et d'une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Communauté de Communes de Ventadour, comme tous les EPCI, s'est aussi vue attribuer la part départementale de la fiscalité additionnelle : Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

- ✓ Dotations de l'Etat

- ✓ Subventions d'investissement de : Europe (FEADER, LEADER), Etat, Région Limousin, Conseil Départemental de la Corrèze, CAF...

Exemples de réalisations subventionnées : Centre Aquarécitatif, modernisation et restructuration des accueils de loisirs intercommunaux, cristallisation des ruines du Château de Ventadour, Ouvrage Théâtral Permanent, voie verte de Marcillac la Croisille, zones d'activités, habitat, SPANC, circuit de randonnée...

- ✓ Autres subventions spécifiques au service enfance jeunesse :
 - La participation de la CAF de la Corrèze.
 - La participation de la MSA.
 - La participation des familles selon le barème tarifaire voté en conseil communautaire.
 - Des subventions sur des projets de différents organismes (CAF, DDCSPP, Conseil départemental, etc.).

7. L'évaluation

Chaque trimestre l'ensemble des structures veille à faire un bilan de son activité au moyen de différents outils adaptés au type d'accueil des enfants.

Ces suivis trimestriels permettent de faire un bilan annuel aussi bien en termes d'évaluation qualitatives que quantitatives.

L'évaluation s'effectuera en réponse aux objectifs éducatifs :

- 1. Accroître l'attractivité de notre territoire**
 - 1. Auprès des familles**
 - 2. Auprès des acteurs économiques**
- 2. Offrir des services de qualités à l'échelle de notre territoire**
 - 1. Mettre à disposition des locaux adaptés**
 - 2. Renforcer les compétences du personnel**
 - 3. Proposer des projets diversifiés**
- 3. Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire**
 - 1. Favoriser le vivre-ensemble**
 - 2. Préparer le citoyen de demain**
 - 3. Offrir des temps de vacances et de loisirs aux enfants du territoire**



7.1. Les évaluations quantitatives

Nos logiciels de gestion de présences des enfants (Noé et Aiga), nous communiquent de nombreuses données comme par exemple :

- ✓ Des données de fréquentation des structures : nombre d'heures de présences des enfants, périodes les plus fréquentées, nombre d'enfants inscrits, etc.
- ✓ Des indicateurs démographiques et socio-économiques : origine géographique des familles, catégorie socio-professionnelle, composition de la famille, etc.

Ces logiciels nous permettent de faire une analyse détaillée des publics accueillis afin de pouvoir proposer des services adaptés aux besoins des familles du territoire.

La gestion des dépenses de fonctionnement est réalisée en partie par les responsables des structures pour les dépenses courantes (sorties, achat de matériel pédagogique...) et pour l'autre partie par la coordinatrice enfance jeunesse qui travaille en collaboration avec le service financier de la Communauté de Communes de Ventadour afin d'en assurer le contrôle.



7.2. Les évaluations qualitatives

Chaque trimestre, un bilan par structure est à réaliser par le responsable et son équipe. Ce bilan vise à évaluer plusieurs points :

- ✓ L'organisation de l'activité : planning d'activités période par période
- ✓ L'organisation de l'équipe encadrante : personnes encadrantes et capacités d'accueils
- ✓ Point sur les dépenses d'activités
- ✓ Evaluation du fonctionnement de la structure :
 - relations entre la collectivité/le personnel/les familles/les enfants/les partenaires
 - Le matériel pédagogique et les locaux
 - La vie quotidienne : respect des horaires, cohérence de la journée type, vie de groupe, etc.
- ✓ Evaluation des objectifs pédagogiques

L'intérêt est d'analyser l'activité de la structure sur un trimestre et de montrer les écarts constatés par rapport au prévisionnel et à l'année précédente. Ce document doit montrer l'évolution positive ou négative par rapport à l'année précédente tout en tentant d'en expliquer la situation.

La coordinatrice enfance jeunesse veille au bon fonctionnement des services en effectuant un suivi régulier.

- ✓ Auprès du bureau communautaire
- ✓ Auprès du vice-président en charge des affaires sociales
- ✓ Auprès du vice-président en charge des ressources humaines
- ✓ Auprès de la commission des affaires sociales de la communauté de communes
- ✓ Auprès de la direction de chaque structure du service
- ✓ Auprès de l'ensemble des personnels

Les partenaires :

